

La Gazette du Consom'acteur

En 2015, nous avons traversé des moments difficiles et certains de nos compatriotes ont vécu des moments hélas tragiques. Nous ne les oublions pas.

Une année se termine, une autre la remplace et la vie et nos combats consommateurs continuent. Pour cela, nous avons besoin de vous, de votre fidélité et de votre engagement. Notre association a besoin de « sang neuf ». En ce début d'année, n'hésitez pas à nous rejoindre, vous êtes les bienvenus.

Au nom de notre Conseil d'administration et de tous les bénévoles, je vous présente tous nos meilleurs vœux pour 2016.

Que cette nouvelle année vous apporte des moments intenses et une excellente santé, si précieuse pour la réalisation de nos rêves les plus fous.

Luc Bucher



Assemblée générale



La prochaine assemblée générale annuelle de notre association aura lieu le

Samedi 30 janvier

à 9h30 au Centre Polyvalent d'Yvette de Lévis-Saint-Nom.

Réservez cette date dans votre agenda.

UFC-Que Choisir

AL du Parc-Chevreuse

Association à but non lucratif
affiliée n°789

Siège social : Les Marronniers
RD 58 – 78320 LEVIS ST NOM

[contact@parc-chevreuse.
ufcquechoisir.fr](mailto:contact@parc-chevreuse.ufcquechoisir.fr)

www.ufc-parc-chevreuse.org



Vous recevez cette lettre car vous êtes adhérent à notre association locale.

Pour ne plus la recevoir, adressez-nous un courrier à l'adresse ci-dessus ou cliquez sur le lien

[DESINSCRIPTION](#)

Sèche-linges, une campagne de rappel de grande ampleur



Le groupe américain Whirlpool a ordonné le rappel de millions de sèche-linges commercialisés en Europe sous les marques **Indesit**, **Hotpoint** et **Ariston** et présentant un risque d'incendie. Il s'agit de modèles à évacuation ou condensation vendus entre avril 2004 et septembre 2015.

Pour savoir si votre sèche-linge fait partie des lots à problème, un site internet (www.indesithotpointsafety.com) et un numéro de téléphone (0800 100 346) ont été mis en place. Vous munir préalablement de la référence et du numéro de série de votre appareil, soit gravés sur le bandeau de commande, soit sur l'autocollant placé en bas à gauche du hublot.

En attendant, Whirlpool recommande de surveiller son appareil, de nettoyer les filtres, de ne pas laisser s'accumuler les peluches qui créent le risque d'incendie et de ne pas surcharger le sèche-linge avec des couettes et couvertures, ce qui accroît le risque de surchauffe.

Sociétés de recouvrement, ne vous laissez pas faire !

Qu'elles se nomment Intrum-Justitia, Efficco, DSO, Cofreco, ... ces officines rachètent à des organismes des dettes ou des impayés afin d'en tirer le maximum d'argent. Leur méthode consiste à harceler les débiteurs (réels ou supposés) par tous les moyens, légaux ou non : Intimidation, courriers de menace (huissier, saisie sur salaire, mobilier, véhicule, etc), harcèlement téléphonique, frais de dossier, contact de proches ..., rien ne les arrête !

Si la dette est réelle, traitez directement avec l'organisme. Mais si vous n'êtes pas à l'origine de la dette réclamée, demandez d'abord à l'officine (par LRAR) qu'elle vous envoie la preuve des sommes réclamées. En général, cette demande calme ses ardeurs. Ensuite ne répondez plus et ne vous laissez pas impressionner car seul un jugement pourra vous contraindre à payer.

Et n'hésitez pas à vous contacter !

Pour en savoir plus, nous vous conseillons la lecture de cet article sur le site nonsurtaxe.com :

<http://www.nonsurtaxe.com/blog/2012/11/recouvrement-ne-vous-faites-pas-avoir/>



TOUS
À LA TNT HAUTE DÉFINITION
HD



Le 5 avril 2016, les 25 chaînes gratuites de la TNT basculeront dans un mode 100% haute définition.

Mais-êtes-vous équipé ou risquez-vous l'écran noir ?

Pour vérifier, consultez notre site Internet

La fibre à Lévis



Le déploiement et les raccordements continuent.

D'après nos informations, dans la semaine qui a précédé Noël, ce sont environ 80 foyers supplémentaires qui ont été raccordés mais, bizarrement ... Orange ne souhaite pas communiquer de chiffres.

Vous souhaitez des informations concernant votre éligibilité ou les prévisions de raccordement, vous pouvez contacter le commercial fibre Orange pour Lévis :

Germain HUNOT
06 45 32 19 79
germain.hunot@orange.fr

Compteur Linky, c'est parti !

L'installation des compteurs « intelligents » Linky par ERDF a démarré en France le 1^{er} décembre, à grand renfort de publicité. Mais alors que Linky aurait pu servir d'indicateur fiable de sa consommation électrique, son intérêt reste très limité.

Linky est d'abord un outil d'ajustement des consommations d'électricité aux moyens de production disponibles. C'est aussi un excellent outil de marketing pour les fournisseurs d'électricité qui proposeront toute une panoplie d'offres incluant des services payants. Malheureusement, **Linky n'apporte pratiquement rien aux usagers. Il risque même d'alourdir les factures de millions d'usagers sans contrepartie !**

Il n'y aura pas d'affichage des consommations en temps réel sauf pour les ménages en situation de précarité et plus grave, le coût pourrait finalement être supporté par les abonnés via le tarif d'acheminement de l'électricité. 37 % des ménages consomment au-delà de leur puissance d'abonnement. Les compteurs actuels absorbent ces dépassements ponctuels, Linky fera t-il de même ? De nombreux usagers pourraient avoir à souscrire à une puissance plus élevée, donc à un abonnement plus cher !



Vol de voiture sans effraction, la fin des clauses d'un autre âge ?



Les condamnations des assureurs face à un refus d'indemnisation de vol de véhicule sans effraction se multiplient. Dernière en date, la Cour d'Appel de Paris vient de condamner la Macif, dans un jugement du 22 septembre 2015 et de donner raison à l'assuré. Un jugement à prendre cependant avec prudence puisqu'il peut encore être soumis à la Cassation.

Jusqu'à présent les garanties vol des assureurs se basent sur le principe « pas d'effraction, pas d'indemnisation » soupçonnant la négligence de l'assuré en cas d'absence visible de traces d'effraction. Le jugement qui vient d'être rendu accentue la pression sur les assureurs et change le rapport de force face à une pratique d'un autre âge puisqu'aujourd'hui il suffit au voleur de quelques minutes pour faire un « vol à la souris » en se connectant au système de sécurité informatisé du véhicule et prendre possession des commandes. Sur les véhicules récents, l'époque de l'effraction au pied de biche et où il suffisait de relier deux fils dénudés pour démarrer un véhicule est révolue et il serait temps que les assureurs se mettent à la page. Certains ont commencé à le comprendre mais beaucoup conservent encore ces clauses obsolètes et abusives dans leur contrat.

En 2016, le démarchage téléphonique démarre sans Pacitel

Lancé en décembre 2011 à l'initiative de cinq fédérations professionnelles, Pacitel permettait aux particuliers qui ne souhaitaient pas être importunés par téléphone de s'inscrire sur une liste que les entreprises s'engageaient à consulter avant de lancer leurs campagnes de démarchage. Malheureusement, la participation étant basée sur la bonne volonté, la plupart des entreprises ont continué à démarcher en toute impunité. Face à ce constat, les députés ont voté la mise en place d'un système plus contraignant, dans lequel toutes les entreprises seraient tenues de retirer de leurs listes les numéros des personnes ne souhaitant pas être contactées, sous peine d'amende. Votée en mars 2014, cette disposition n'est toujours pas entrée en vigueur (cf. Gazette n°10). Et rien ne dit qu'elle le sera dans les mois qui viennent. Il faut pour cela qu'un ou plusieurs organismes acceptent de mettre en place le système et de le gérer et participent en plus à l'appel d'offres. Beau joueur, Pacitel, qui s'est retiré de la course, promet d'apporter son aide et son expérience aux organismes qui le souhaitent pour qu'enfin les particuliers bénéficient d'une solution viable contre ces démarchages incessants.



Permis à points et numéros surtaxés

Le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, nous alerte sur un nouveau thème d'escroquerie à la mode : la mise à jour des points du permis de conduire. L'objectif est de vous faire appeler un numéro de téléphone qui vous incitera à utiliser un autre numéro surtaxé, pour connaître le nombre de points que vous détenez.

Bien évidemment, seuls les services de l'Etat sont habilités à communiquer ce genre d'information et le site www.telepointsperris.fr a été mis en place à cet effet.

